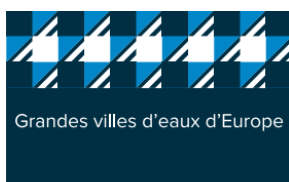


VICHY

PATRIMOINE MONDIAL

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EXPLOITATION D'UNE CELLULE COMMERCIALE DANS LE GRAND MARCHÉ DE VICHY

La ville de Vichy propose d'exploiter une cellule commerciale dans le site du Grand Marché
à compter de février 2023,
sous convention de mise à disposition d'emplacement au Grand Marché.



VICHY

PATRIMOINE MONDIAL

LE GRAND MARCHÉ

Le Grand Marché de Vichy, c'est 6800 m² dédiés au commerce et à l'artisanat alimentaire de proximité; à la promotion des produits du Bourbonnais et de l'Auvergne.

Il est le point d'approvisionnement alimentaire de référence du centre-ville de Vichy.

Marché couvert historique, il a été totalement réinventé par le maître d'œuvre J.G. de Castelbajac, et se révèle depuis 2006 un édifice dans l'ère du temps, ouvert sur la ville et propice à la convivialité.

En 2022, le Grand Marché de Vichy a été élu plus beau marché d'Auvergne. Il a représenté Vichy et l'Auvergne à la 5^e édition de l'opération "Votre plus beau marché de France".



Le Grand Marché de Vichy, ce sont 38 bancs et boutiques présents du mardi au dimanche matin, en rez-de-chaussée, et 65 producteurs agricoles des environs de Vichy (Montagne Bourbonnaise, Monts de la Madeleine, Sologne Bourbonnaise, Val de Besbre, Bocage Bourbonnais, Limagne, Livradois- Forez...) installés en mezzanine les samedis.

Le Grand Marché est ouvert au public du mardi au dimanche 7h à 13h et est ouvert les veilles de fêtes et les jours fériés.

VICHY

PATRIMOINE MONDIAL



Le loyer annuel de cette cellule est de 28 981.68€/an soit 2 415.14 € TTC/ mois.

Ce local est disponible sans rachat de fonds de commerce, ni droit d'entrée.

L'exploitant est tenu d'ouvrir son commerce selon les jours et horaires d'ouverture du Grand Marché.

Il est responsable de l'entretien de son emplacement, et est libre de l'équiper selon ses besoins dans le respect des conditions précisées dans la convention et après demande faite et acceptée par le service de gestion du Grand Marché.

L'exploitant s'engage avec la collectivité par convention de mise à disposition d'emplacement au Grand Marché pour une durée de 12 ans maximum, dénonçable par le preneur, par courrier, et avec respect d'un préavis de 3 mois.

VICHY

PATRIMOINE MONDIAL



CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les intéressés sont invités à faire parvenir leur proposition par mail **avant le 15 janvier 2023**, à l'adresse suivante : l.cera@ville-vichy.fr.

- ✓ Présentation détaillée de leur projet
- ✓ Références
- ✓ Business plan/ capacité d'investissement

Les propositions seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Pertinence avec l'offre déjà présente sur le grand Marché (60%)
- Références et capacité d'investissement (40%).

